



# LE BEAU LIEN

## Bulletin d'informations municipales

DÉCEMBRE 1983

### JOYEUX NOËL ET BONNE ANNÉE

Le conseil municipal de Sainte-Pétronille vous transmet ses meilleurs voeux à l'occasion de Noël et la Nouvelle Année.

Qu'il nous soit permis au cours de cette Nouvelle Année de poursuivre ensemble des démarches qui nous permettront de conserver à notre village son originalité et de développer davantage le sentiment d'appartenance à la collectivité dans laquelle nous vivons toute l'année.

D'une année à l'autre, Sainte-Pétronille grandit et accueille de nouveaux citoyens. Les résidences d'été se transforment une à une en résidences permanentes. Chacun vient retrouver dans notre village ce pourquoi nous y sommes tous. Mais, de plus en plus, il faut être vigilant pour conserver à l'endroit où nous avons choisi de vivre ce caractère d'excellence et de qualité de vie.

Que la Nouvelle Année nous apporte tous joie et prospérité.

Bernard Dagenais, maire



## SÉCURITÉ

### - Période des fêtes

Chaque année, le temps des fêtes est assombri par de tragiques incendies qui auraient pu être évités si on avait observé les mesures que commande le simple bon sens. Un incendie est une chose terrible et effrayante. Il ne rapporte rien à qui que ce soit et ne respecte ni la personne ni la propriété. Ne laissez pas le feu prendre votre place.

Quelques conseils sur les sapins :

Sapins naturels : Les sapins à moins qu'on ne s'en serve avec précaution, peuvent présenter de grands risques. Le degré d'humidité doit constamment être surveillé. Ne vous servez jamais d'un arbre desséché; vérifiez si les brindilles et les aiguilles sont flexibles. Gardez l'arbre à l'extérieur jusqu'à son installation. Lorsque l'arbre doit être installé, coupez le bout du tronc en diagonale, placez l'arbre dans un seau d'eau et assurez-vous qu'il y a de l'eau dans le seau tant et aussi longtemps que l'arbre sera dans la maison. Tout arbre dont l'humidité est rendue à un point critique avant qu'il ne soit même placé dans l'eau, ne reprendra pas son état normal mais continuera à se dessécher, vérifiez toujours si les brindilles et les aiguilles sont flexibles, dans le cas contraire, l'arbre doit être immédiatement enlevé.

Sapins de plastique (arbres artificiels): Les arbres en matière plastique sont tous faits de matériaux combustibles. Lorsque vous en achetez un, vous devez vous assurer que l'arbre est fait de matériaux qui se consomment lentement.

Où mettre le sapin: Le sapin doit être installé bien solidement et être situé à l'endroit le plus frais de la pièce, loin de tout foyer de chaleur comme les radiateurs, les calorifères, les radios et les téléviseurs.

Sa décoration: Ne vous servez QUE d'ampoules électriques portant l'étiquette de l'Association canadienne de normalisation (ACNOR). Faites l'inspection de chaque douilles et de chaque fil avant de vous en servir. Assurez-vous que les circuits ne sont pas surchargés ou qu'il n'y a pas de fusibles d'un calibre trop élevé. Les ampoules ne doivent pas être branchées à une prise de courant ni débranchées de celle-ci si la prise est située sous l'arbre. Si certaines aiguilles près des ampoules commencent à roussir, changez l'emplacement de chacune des ampoules. Le coton et le papier prennent facilement feu, produisent une chaleur intense et ne doivent donc pas être employés en aucun cas comme décorations sur l'arbre ou autour de celui-ci. On doit se servir seulement de décorations ignifuge en métal, en verre ou en neige de mica ou d'amiante à l'épreuve du feu.

VIVEZ UNE JOYEUSE FÊTE DE NOËL EN FAMILLE EN TOUTE SÉCURITÉ.

## SÉCURITÉ (SUITE)

### - Gare au feu

La prévention des incendies n'est pas l'affaire d'une seule journée, elle doit durer toute l'année. Nous vous rappelons que chaque résidence doit être munie d'un détecteur de fumée et nous vous suggérons de vous procurer un extincteur chimique. Pour quelques dollars vous sauverez peut-être votre vie.

### - Déneigement

Il y a malheureusement encore des gens qui soufflent la neige des accès de leur résidence dans la rue. Nous vous rappelons qu'il est interdit de mettre la neige dans la rue et ce, en vertu des règlements municipaux.

Pensez-y, c'est une question de sécurité et de respect d'autrui.

## AVIS POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

Veillez prendre note que les bureaux de la municipalité seront fermés du 13 décembre au 10 janvier 1984. La bibliothèque pour sa part sera fermée du 20 décembre au 08 janvier 1984.

## PATINAGE

L'acquisition par la municipalité d'équipement de déneigement plus efficace nous permet d'offrir pour la première fois cette année, un anneau de glace réservé uniquement aux patineurs. Celui-ci sera situé entre le terrain de balle-molle et le chemin de l'Eglise, c'est-à-dire sur l'emplacement asphalté utilisé pour le ballon panier.

Les patineurs pourront utiliser le vestiaire du Centre communautaire lors des heures normales d'ouverture pour chausser leurs patins ou encore les bancs qui seront installés près de l'anneau de glace.

PRÉPARER VOS PATINS, AFFUTER VOS LAMES ET AMUSEZ-VOUS BIEN!

## PATINOIRE

L'horaire définitif d'utilisation de la patinoire (hockey adulte, hockey enfant, ballon-balai, patinage etc.) paraîtra dans le prochain "Beaulieu". Entre temps, j'invite ceux qui voudraient organiser des équipes de ballon-balai ou de ringuette à communiquer avec Claude Routhier (828-2564) pour réserver leur temps de glace et préciser leurs besoins (équipements).

## PISTE DE SKI FOND

L'entretien de la piste de ski qui débute officiellement le 17 décembre sera assuré par Messieurs Jean Petit et Mario Châtigny. Ces derniers sont à l'emploi de la municipalité. Les remarques quant à l'état des pistes et les suggestions pour améliorer le tracé ou l'aménagement devront être adressées au responsable des loisirs, Monsieur Claude Routhier (828-2564). Avec les précipitations abondantes déjà au sol, nul doute que cette saison s'annonce comme une des plus propices à la pratique de ce sport si populaire sur notre territoire.

## RÉCUPÉRATION POUR RECYCLAGE

Depuis un an déjà, vous avez entendu parler de recyclage par une voisine, un ami, par le Beaulieu ou le feuillet paroissial. Avez-vous remarqué les dépôts placés au garage Ferland (côte du pont) et à la caserne des pompiers à Saint-Laurent?

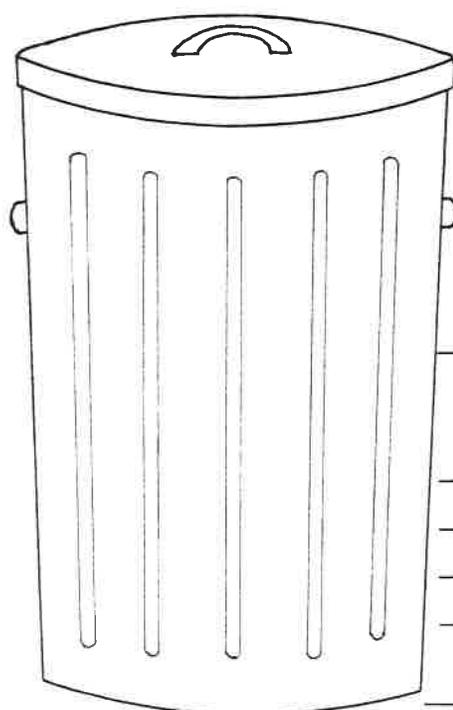
Après plusieurs ajustements, discussions et recherches, nous avons trouvé une solution qui nous semble être la meilleure: une collaboration assurée avec la compagnie Reed. Maintenant, nous avons besoin de votre collaboration.

Quels sont les avantages et les habitudes à prendre pour établir le recyclage?

### Avantages

- Recycler diminue le tonnage des vidanges. Donc, moins d'enfouissement ou d'incinération et ÉCONOMIE D'ÉNERGIE;
- Recycler pour refaire de la pâte à papier ou du verre donc PROTECTION DE NOS RESSOURCES NATURELLES, telles nos forêts;
- Recycler signifie à la longue ÉCONOMIE D'ARGENT;
- Enfin, avec VOTRE COLLABORATION peut-être éviterons-nous des hausses de taxes pour la cueillette des ordures.

Que contient chacune de nos poubelles?



### \*\*Poubelle de Monsieur Tout le Monde

\* Si nous collaborons au recyclage qui se fait à l'Île d'Orléans nous diminuerons de 48% les vidanges annuelles. Ça vaut la peine d'y penser et d'agir.

\*\* référence: Recyclage - Québec

\* 42% papier, carton, journaux, revues etc.

29% déchets cuisine

\* 6% verre et bocaux

6% métal

5% plastique

12% autres: aluminium, huiles etc.

## Habitudes à prendre

Quelques suggestions qui faciliteront la vie du recyclage:

SÉLECTIONNER dans des boîtes ou des sacs d'épicerie:

- vieux journaux;
- revues;
- carton: boîtes de céréales, de savon, de papier mouchoir, gros carton brun; On le plie afin de donner plus d'espace dans le dépôt.
- verre blanc et de couleur ensemble (rincé si possible); ne mettez pas de vaisselle en porcelaine S.V.P.
- papier blanc (papier à lettre, papier utilisé dans les bureaux).

Lorsque vous vous rendez au dépôt, il est facile de placer ces sacs ou boîtes dans les paniers indiqués.

## Remerciements

Nous remercions particulièrement Monsieur Lucien Ferland de Saint-Pierre pour sa collaboration patiente. Merci aussi à la municipalité de Saint-Laurent qui nous offre l'emplacement des dépôts et le déneigement.

## A vous tous: c'est une question d'avenir

Soyez assurés que nous travaillons à ce projet avec enthousiasme. Nous investissons beaucoup de temps bénévolement car nous croyons que les résultats ne tarderont pas et surtout, nous préparons l'avenir de nos enfants car il faut bien se le dire: "nous sommes une génération de gaspilleurs".

Parlez entre vous de récupération et de recyclage. Invitez vos amis et voisins à collaborer à ce projet collectif. Nous vous informerons régulièrement des quantités ramassées dans les deux dépôts de l'Ile.

Pour toute information, soyez à l'aise, communiquez avec nous.

COMMENÇONS A RÉCUPÉRER POUR RECYCLER.

La bibliothèque de Saint-Laurent par Germaine Dumas (828-9442)  
et Nicole Desrochers (828-2891)

# Un coin de notre Île ©



## *Sainte-Pétronille, I.O.*

Cette maison datant du milieu du 19<sup>ième</sup> siècle est à toit mansard à deux versants avec brisis. Elle est sise au 51, chemin du Bout de l'île (chemin Royal). Bien avant la construction du pont de l'île qui date de 1935, on nommait ce chemin "Route de Saint-Pierre" étant donné que celui-ci menait à ce dernier endroit.

Le 2 décembre 1869, Thomas Boissonnault vend cette maison à Edouard Bouffard et Esther Goulet. Ces derniers la revendent le 22 octobre 1881 à François Boutin, charretier et cultivateur, marié à Mérilda Crépault à Sainte-Pétronille de Beaulieu le 16 juin 1884. A l'achat de cette maison, F. Boutin devenait propriétaire d'une terre bornée par le nord et le sud au fleuve Saint-Laurent. Il y avait aussi une grange, une étable et un fournil.

Le 1<sup>er</sup> mars 1920, veuve Mérilda Crépault vend la maison à Joseph Rousseau, boucher. La vente comprenait une partie de la terre allant de l'avenue Royale au cap du nord avec grange et étable aujourd'hui démolies. Ce dernier ne l'habitera pas, mais de 1931 à 1934 elle sert d'école au bas de la paroisse où ont enseigné Thérèse Gourdeau de cette paroisse et Adrienne Chabot de Saint-Pierre, I.O.

En 1938 elle est habitée par la famille de Arthur Leclerc et Lucia Bélanger mariés à Saint-Louis de Lotbinière vers 1900. Ceux-ci l'habiteront pendant près de 6 ans. Le coût du loyer à cette époque était de 11,00 \$ par mois. Cependant M. Leclerc ne demandait qu'entre 0,05 \$ et 0,25 \$ pour l'affilage des couteaux, ciseaux, haches et scies. C'est durant cette période que son fils, Armand Leclerc, construisit pour M. Rousseau, l'actuelle remise à l'arrière de la maison. Plusieurs se rappelleront les travaux de couture qu'effectuait Irène Leclerc, pour des familles de la paroisse.

De 1944 à 1950, cette maison fut habitée par Lucien Rousseau marié à Antonine Chantal. Ce dernier exerçait le métier de boucher avec son père Joseph.

En 1948, Joseph Rousseau fit aménagé la maison en deux logements. C'est ainsi que depuis mai 1948, le 1<sup>er</sup> étage est habité par son fils Rolland et le rez-de-chaussée par un autre de ses fils, Henri, qui l'habite depuis le mois d'octobre 1950.

